

MANCHE

Numéro de l'assuré : 1 68 12 50 129 173 50

Nom de l'assuré : JEAN PHILIPPE

CPAM DE LA MANCHE - CS 51212
50012 SAINT LO CEDEX

Pour tout contact : ☎ 3646

(Service 0,06 Euro/min + prix appel)

M JEAN PHILIPPE
404 AV EMI LE DORREE
50460 URVILLE NACQUEVILLE

mon
parcours
d'assuré

Le 10 décembre 2015



Pour être mieux
suivi... je déclare mon
médecin traitant et je
respecte le parcours
coordonné.

> MON ATTESTATION DE DROITS À L'ASSURANCE MALADIE

Cher monsieur JEAN,

Vous êtes affilié à un régime d'assurance maladie pour la protection de votre santé.

Pour faire valoir vos droits, vous trouverez ci-joint une attestation à présenter aux professionnels de santé (médecins, pharmaciens, etc.) si vous ne disposez pas de la carte Vitale.

En cas de changement d'activité, de déménagement, de mariage ou de naissance, pensez à informer rapidement votre organisme d'assurance maladie et à mettre à jour votre carte Vitale. Vos droits seront ainsi actualisés.

Avec toute mon attention,

votre correspondant de l'Assurance Maladie



La mise à jour de ma carte Vitale, c'est maintenant!

Des bornes de mise à jour sont à ma disposition dans toutes les caisses d'assurance maladie, les pharmacies et dans certains établissements de santé.



→ Votre attestation de droits à l'assurance maladie à présenter aux professionnels de santé

MANCHE

Numéro de l'assuré : 1 68 12 50 129 173 50

Nom de l'assuré : JEAN PHILIPPE

Attestation de droits à l'assurance maladie

Valable du 10/12/2015 au 09/06/2016 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

organisme de rattachement sécurité sociale	code gestion	n° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	modulation du ticket modérateur
01 501 2111	10	1 68 12 50 129 173 50	
Bénéficiaire(s) nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage	n° de sécurité sociale du bénéficiaire (pour information)		né(e) le/rang
JEAN PHILIPPE a déclaré un médecin traitant	1 68 12 50 129 173 50		31/12/1968 1

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès du directeur de votre Caisse.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, et suivants du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière au titre des articles L.162-1-14 du Code de la Sécurité Sociale.